

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE RÉVISION COMPTABLE
SESSION DE DECEMBRE 2018

ÉPREUVE DE COMPTABILITÉ

Durée : 4 heures - Coefficient : 2

Le sujet se présente sous la forme de deux parties indépendantes :

<i>Première partie</i>	<i>13 points</i>	<i>Page 2</i>
<i>Deuxième partie</i>	<i>7 points</i>	<i>Page 3</i>

-
- 1. Aucun document n'est autorisé.*
 - 2. Matériel autorisé : une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel.*
 - 3. Le sujet comporte 6 pages numérotées de 1 à 6 (y compris la page de garde).*
 - 4. Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.*

SUJET

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.*

PREMIÈRE PARTIE (13 points)

Créée en 2014, sous forme de société anonyme de droit tunisien, la société "JET-TANKING" est une filiale d'un groupe de plusieurs sociétés spécialisées dans la distribution et la commercialisation, sous label, de produits pétroliers et dérivés. Son activité consiste à fournir une gamme complète de services de ravitaillement pour l'aviation et à assurer, dans les aéroports, le stockage du fuel "Jet A1" (Kérosène). Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. Elle prépare annuellement, à l'attention de ses bailleurs de fonds étrangers, des états financiers individuels conformément aux IFRS complètes en vigueur.

Anticipant une forte augmentation du trafic aérien dans l'aéroport de Tozeur, devenue une destination touristique privilégiée, la société "JET-TANKING" étudiait depuis le début de 2016 différents scénarios pour l'augmentation de sa capacité de stockage d'au moins 100 m³ dans ledit aéroport.

Parmi les alternatives étudiées, l'acquisition d'une cuve semi-enterrée d'une capacité de 130 m³ installée depuis 5 ans, au sud de l'aéroport, par la société "SSCA", un concurrent qui envisage, désormais, de concentrer son intervention dans les aéroports internationaux de Tunis-Carthage et de Djerba-Zarzis. Le choix de cette alternative impliquerait, pour "JET-TANKING", l'abandon de l'exploitation d'un réservoir de stockage d'une capacité de 20 m³ objet d'un contrat de location simple non résiliable conclu avec "TOTAL AIR" pour une période de 4 ans arrivant à terme le 31/12/2018 (*loyer fixe annuel de 20.000 DT payable d'avance*).

Après de longues négociations tripartites entre "JET-TANKING", "SSCA" et l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA), propriétaire-bailleur de la parcelle du terrain abritant la cuve et ses installations connexes, il a été convenu, dans un protocole d'accord conclu le 20/09/2017, que :

- La société "JET-TANKING" entrera en possession de la cuve à partir du 01/10/2017 (soit au lendemain de l'expiration de la validité de la police d'assurance contractée par "SSCA" et couvrant les risques d'incendie) ;
- La société "JET-TANKING" souscrira une nouvelle police d'assurance contre les risques d'incendie avec date d'effet fixée pour le 01/10/2017 ;
- L'OACA autorisera "SSCA" à sous-louer, à "JET-TANKING", la parcelle du terrain abritant la cuve et les installations connexes, et ce, pendant une période de 20 ans non résiliable et non renouvelable commençant à courir à partir du 01/10/2017 ;
- La société "JET-TANKING" assumera, envers l'OACA, les obligations environnementales liées au démantèlement de la cuve, au terme de sa durée d'utilité, ainsi que celles relatives à la remise en état du site ;
- La société "SSCA" acceptera, au titre de la cession de la cuve et de ses installations connexes, une contrepartie composée exclusivement de titres détenus en portefeuille par la société "JET-TANKING". La contrepartie acceptée par "SSCA" reflète le fait que la société "JET-TANKING" assumera les obligations environnementales susvisées.

Travail à faire :

Dans le cadre de l'élaboration des états financiers individuels de la société "JET-TANKING" selon les IFRS complètes en vigueur pour l'exercice clos le 31/12/2017, vous êtes invités à assister les services comptables dans le traitement des deux dossiers suivants :

Dossier n° 1 : (7 points)

Il vous est demandé, par référence aux IFRS complètes et sur la base des informations fournies en annexe 1, de :

- 1) **Rappeler, au titre de l'exercice clos le 31/12/2016, le traitement comptable applicable aux actions "FETRAPI". (2 points)**
- 2) **Préciser le traitement comptable applicable aux 10.000 obligations émises par l'Etat lors de leur entrée en portefeuille. (0,75 point)**
- 3) **Présenter, au 01/07/2017, l'équation d'équivalence qui vérifie que le taux d'intérêt effectif (TIE) du placement en obligations émises par l'Etat est de 6,5%. (0,5 point)**
- 4) **Préciser le traitement comptable applicable aux 10.000 obligations émises par l'Etat au 30/09/2017 (c'est-à-dire à la veille du transfert de propriété de leur moitié dans le cadre de l'accord conclu avec "SSCA"). (0,5 point)**
- 5) **Préciser le traitement comptable applicable aux 5.000 obligations émises par l'Etat et demeurant en portefeuille, et ce, au 01/10/2017 et au 31/12/2017. (3,25 points)**

Dossier n° 2 : (6 points)

Sachant que la société "JET-TANKING" applique le modèle du coût pour l'évaluation ultérieure de toutes les catégories de ses immobilisations corporelles, il vous est demandé, par référence aux IFRS complètes et sur la base des informations fournies en annexes 1 et 2 :

- 1) **D'indiquer toutes les conséquences de la comptabilisation initiale de la cuve de stockage et de ses installations connexes. (4 points)**
- 2) **De préciser tous les traitements comptables qui s'imposent au 31/12/2017. (2 points)**

N.B :

- (1) *Pour les besoins de l'élaboration des états financiers individuels conformément aux IFRS complètes au titre de l'exercice clos le 31/12/2017, la société "JET-TANKING" avait opté pour la non application anticipée des normes IFRS 9 – Instruments financiers, IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et IFRS 16 – Contrats de location.*
- (2) *L'incidence de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des éventuelles retenues à la source sera négligée.*

DEUXIÈME PARTIE (7 points)

La société de fabrication et de distribution de biscuits "SFDB" est une société anonyme de droit tunisien opérant dans le secteur de l'industrie agro-alimentaire. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%. Elle envisage de s'introduire en bourse, sur le marché alternatif, dans le cadre d'une offre publique de souscription (OPS) visant à lever 500.000 DT au cours du premier trimestre de l'année 2018.

Ses états financiers individuels sont préparés conformément au système comptable des entreprises.

Dans ce contexte, vous êtes invités à l'assister dans la mise en œuvre des méthodes d'évaluation patrimoniales en vue de déterminer la valeur d'émission à proposer au public. Le bilan de référence est celui arrêté au 31/12/2017.

Travail à faire :

Sur la base des informations fournies en annexe 3, il vous est demandé de déterminer la valeur unitaire de l'action par référence à l'actif net comptable corrigé (ANCC). (7 points)

Annexe 1 : Renseignements relatifs au portefeuille-titres de la société "JET-TANKING"

1- Parmi les composantes du portefeuille-titres de la société "JET-TANKING", figurent :

- 152.579 actions cotées en bourse représentant 4% du capital de "FETRAPI" ; une société spécialisée dans le transport, par pipelines, de produits pétroliers raffinés, y compris le "Jet A1". Ces actions ont été acquises, en bloc, le 12/03/2016 au prix unitaire de 8 DT. Le courtage d'intermédiation, outre la commission de négociations boursières (CNB) et la redevance au titre de l'utilisation des services communs (RUS) revenant à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT) tels qu'encourus, lors de l'achat, se sont élevés à 9.368 DT.

Ce placement, ne conférant ni un contrôle conjoint ni une influence notable, sur la société émettrice, est considéré par la direction de "JET-TANKING" comme étant une participation stratégique détenue en vue de maintenir sur le long terme une relation opérationnelle durable avec "FETRAPI". A cet effet, ladite direction ne l'a pas désigné comme étant un actif évalué à la juste valeur par résultat.

- 10.000 obligations acquises sur le marché secondaire le 01/07/2017 au prix unitaire de 78,722 DT. Les coûts de transaction occasionnés par l'achat s'élèvent à 0,5% du prix global d'acquisition. Ces obligations ont été émises par l'Etat, sur le marché obligataire, dans le cadre d'un emprunt national aux conditions suivantes :
 - Date d'émission : 01/07/2014 ;
 - Durée : 7 ans avec 2 années de grâce ;
 - Valeur nominale (VN) : 100 DT ;
 - Valeur d'émission (VE) : 100 DT ;
 - Valeur de remboursement (VR) : 100 DT
 - Taux d'intérêt nominal (ou facial) : 6 % ;
 - Coupon annuel (intérêt) payable à terme échu le 30 juin de chaque année ;
 - Mode de remboursement : amortissement constant annuel à raison de 20 DT par obligation à partir du 30/06/2017.

Contrairement aux autres titres de créances détenus en portefeuille, ces obligations ont été acquises avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, et ce, en raison de la disponibilité de ressources financières nécessaires permettant le refinancement du placement jusqu'au terme de sa maturité. En conséquence, elles n'ont pas été désignées comme étant disponibles à la vente ou évalués à la juste valeur par résultat.

2- La contrepartie transférée à l'occasion de l'acquisition, auprès de la société "SSCA", de la cuve de stockage de fuel et de ses installations connexes est composée de :

- La totalité des 152.579 actions détenus au capital de "FETRAPI" ;
- La moitié des 10.000 obligations émises par l'Etat.

Les ordres de transfert de la propriété des titres susvisés ont été exécutés, sans mouvements de fonds, par l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération le 01/10/2017. Les coûts de transaction occasionnés par le transfert s'élèvent à 16.000 DT et sont à la charge de la société "SSCA".

3- Les marchés sur lesquels sont négociées les actions "FETRAPI" et les obligations de l'Etat sont considérés comme étant des "marchés actifs". Les cours affichés, sur les marchés précités, au 31/12/2016, au 01/10/2017 et au 31/12/2017 se présentent comme suit :

	Cours au 31/12/2016	Cours au 01/10/2017	Cours au 31/12/2017
Action "FETRAPI"	9,000 DT	10,500 DT	10,880 DT
Obligation de l'Etat (Pied de coupon) ^(*) ^(**)	99,404 DT	78,384 DT	77,985 DT
Obligation de l'Etat (Coupon inclus)	102,404 DT	79,584 DT	80,385 DT

(*) C'est-à-dire intérêts courus exclus.

(**) La baisse des cours pied de coupon, entre le 01/10/2017 et 31/12/2017, est imputable à la hausse des taux d'intérêt des émissions souveraines.

4- Au 31/12/2017, les intervenants du marché estiment que, malgré la dégradation de la notation souveraine de l'Etat par l'agence de rating Moody's (note abaissée de B1 à B2), le recouvrement aux échéances convenues des flux contractuels liés aux titres émis par l'Etat est loin d'être menacé.

Annexe 2 : Renseignements relatifs à la cuve et ses installations connexes

1- Durant l'exercice clos le 31/12/2017, la société "JET-TANKING" n'a pas pu estimer de façon fiable la juste valeur de la cuve de stockage en raison de son caractère semi-enterré.

2- Le rapport du diagnostic technique préliminaire mené, au cours du mois de septembre 2017, par les services habilités de la société "JET-TANKING" fait ressortir les conclusions suivantes :

- La cuve de stockage est en bon état et pourrait être utilisée pendant une période résiduelle de 20 ans à partir de la date d'entrée en service (par simplification, elle coïncide avec la date d'entrée en possession) ;
- Les installations connexes, composées essentiellement de deux pompes électriques de relevage en état d'arrêt depuis le mois de juin 2007, devraient être remplacées dès l'entrée en possession de la cuve ;
- Les coûts prévisionnels des travaux de démantèlement de la cuve et de remise en état du site qui seraient engagés au terme de sa durée d'utilité sont estimés à 265.330 DT ;
- La valeur résiduelle de la cuve est négligeable.
- Le mode d'amortissement linéaire s'accommode avec le rythme de consommation des avantages économiques associés à la cuve.

3- La société "JET-TANKING" a mandaté des ingénieurs externes pour mener un diagnostic technique approfondi de la cuve de stockage. Leurs travaux achevés fin décembre 2017 ont fait l'objet d'un rapport remis au cours du mois de février 2018 (avant la date d'autorisation pour publication des états financiers établis en IFRS complètes au titre de l'exercice clos le 31/12/2017). Ledit rapport avait confirmé les principales conclusions du diagnostic préliminaire à l'exception de l'estimation des coûts prévisionnels des travaux de démantèlement de la cuve et de de remise en état du site qui seraient de l'ordre de 209.690 DT.

4- Le taux d'actualisation reflétant les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux obligations environnementales est estimé, en 2017, à 5%.

Annexe 3 : Bilan de la société "SFDB" au 31/12/2017 et informations complémentaires issues de la "Due Diligence" externe

- Le bilan au 31/12/2017, avant répartition, de la société "SFDB" se présente, en milliers de dinars (mDT), comme suit :

ACTIFS	Valeur Brute	Amortissements & Provisions	VNC au 31/12/2017	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Valeur au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles ⁽³⁾	30	12	18	Capital ⁽¹⁾	1 000
Immobilisations corporelles ⁽⁴⁾	3 900	1 480	2 420	Réserves	550
Immobilisations financières ⁽⁵⁾	380	-	380	Résultats reportés	279
Autres actifs non courants ⁽⁶⁾	12	-	12	Subventions d'investissements	80
				Résultat net de l'exercice ⁽²⁾	45
<u>Total des Actifs non courants</u>	<u>4 322</u>	<u>1 492</u>	<u>2 830</u>	<u>Total des Capitaux propres</u>	<u>1 954</u>
				Emprunts	600
Stocks ⁽⁷⁾	780	20	760	Provisions	40
Clients et comptes rattachés ⁽⁷⁾	640	10	630	<u>Total des Passifs non courants</u>	<u>640</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	300	-	300	Fournisseurs	810
				Autres passifs courants	1 116
<u>Total des Actifs courants</u>	<u>1 720</u>	<u>30</u>	<u>1 690</u>	<u>Total des Passifs courants</u>	<u>1 926</u>
Total des actifs	6 042	1 522	4 520	Total des capitaux propres et passifs	4 520

(1) Le capital est composé de 100.000 actions de valeur nominale égale à 10 DT.

(2) Le dividende proposé à la distribution est de 15 mDT.

(3) Il s'agit de logiciels informatiques.

(4) Dont des terrains non nécessaires à l'exploitation pour 100 mDT.

(5) Ils correspondent à des participations stratégiques en titres non cotés en bourse.

(6) Ils correspondent pour 4 mDT à des frais préliminaires et pour le reliquat à des frais d'émission et primes de remboursement d'obligations.

(7) Sur les 30 mDT de provisions constituées sur les stocks et les créances envers les clients, seuls 8 mDT n'ont pas été déduits fiscalement.

- Le rapport de "Due Diligence" mené par un cabinet de conseil fait ressortir les éléments suivants :
 - La valeur vénale des terrains hors exploitation a été estimée à 300 mDT. Les coûts de sortie sont négligeables.
 - La valeur d'usage des autres immobilisations corporelles, des stocks et des créances peut être estimée respectivement à 2.500 mDT, 720 mDT et 610 mDT.
 - La valeur d'usage des immobilisations financière est estimée à 403 mDT.
 - Les provisions pour risques et charges devenues sans objet représentent 30% de leur valeur comptable.
 - Les risques estimés sur des litiges non provisionnés sont estimés à 60 mDT.